



Mes droits apres avoir pacsé

Par **Guapa**, le **29/09/2010** à **20:33**

Bonsoir,

Je bénéficie du Rsa et de la CMU Complémentaire en ce moment comme personne seule sans enfants. Je voudrais savoir si je perdrai ces allocations si je vais me pacsé avec mon copain qui est entrepreneur en activité suspendue. Il est propriétaire de la maison que nous habitons et pour 2009, il a déclaré 5000€ (ses intérêts d'épargne et boursier).

Merci de votre réponse.

Par **gigi59**, le **29/09/2010** à **20:38**

bonsoir je ne sais pas si vous perdrai le rsa mes une chose sur ces que vous devrai remboursé im peu le rsa parckil reprene toujours les ressource de 1 ans en arriere je ne peu vous renseignée plus!! bonne soirée